

MAIRIE de SAINT-AMANCET

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 janvier 2022

Convocation du 13 janvier 2022

20h30. Nombre d'élus en exercice : 9 Présents :9 Votants :9

Présents : VAUTHIER Marie-Hélène, BOUSQUET Daniel, DURAND Jacques, ORLOWSKI Cécile, BOUSQUET Nicolas, GUIRAUD Hervé, SERRES Jean-Louis, Richard LACAZE, LACOSTE Samuel

Absent excusé : 0

Secrétaire de séance : Samuel LACOSTE

I - Approbation à l'unanimité du compte-rendu du conseil municipal du 23/09/2021.

Vote : Contre : 0 Abstention :0 Pour : 9

II – Rapport d'activités de la CCLRS

Chaque conseiller a déjà reçu le rapport de la CCLRS.

Madame le Maire présente le rapport d'activité de la Communauté de Communes Lauragais Revel Sorézois au conseil municipal à l'aide d'un diaporama.

III – Composition des nouvelles commissions

Madame Le Maire informe l'Assemblée de la nécessité du remplacement d'Amandine Julien dans les commissions suivantes :

- Commission Fibre téléphonie
- Syndicat Mixte du Parc Régional du Haut Languedoc

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de désigner :

- Monsieur Richard LACAZE pour le dossier Fibre Téléphonie
- Monsieur Jean Louis SERRES pour représenter la commune au sein du Syndicat Mixte du Parc Régional du Haut-Languedoc.

Vote : contre : 0 abstention : 0 pour : 9

IV – INDEMNITE DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

Madame le Maire propose que Monsieur Jean Louis SERRES soit élu délégué par arrêté et soit indemnisé.

Vu le code général des collectivités territoriales, la répartition pour l'indemnité du Maire reste inchangée, les adjoints sont à 8.5% et l'élu délégué 6 %.

Après débat, l'Assemblée passe au vote.

Vote : contre : 0 abstention : 1 pour : 8

V - SITE INTERNET DE LA COMMUNE

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal des différents devis auprès des entreprises contactées concernant la création du site de la commune. L'entreprise qui a été choisie est le moins disant soit BIZNET SOLUTIONS.

Le Conseil Municipal approuve le choix qui a été fait concernant l'entreprise BIZNET SOLUTIONS.

Vote : Contre : 0 Abstention : 0 pour : 9

V- Délibération concernant la DFCI

Madame le Maire informe que l'appel d'offre a été effectué. La réunion concernant le choix des entreprises qui ont répondu à l'appel d'offre a montré que le coût des travaux était supérieur à ceux prévus initialement.

Cette réunion comprenait les 4 communes concernées Sorèze, Dourgne, Arfons, Saint Amancet ainsi que l'ONF.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré vote à l'unanimité le choix fait par les 4 communes.

Vote : contre : 0 abstention : 0 pour : 9

VI- Délibération concernant l'alignement de parcelles

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de la mise en place d'un arrêté portant alignement individuel concernant les parcelles cadastrées A265, A1124.

Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité cette décision.

Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 9

VII -Délibération concernant le temps de travail des adjoints et du jour de solidarité

Madame le Maire, informe l'Assemblée qu'il est nécessaire d'annuler la délibération n°30/2021 et de statuer sur la délibération détaillant le temps de travail des adjoints territoriaux et d'ajouter l'obligation pour les adjoints territoriaux de travailler la journée de solidarité soit le lundi de Pentecôte.

Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité cette décision.

Vote : Contre : 0 abstention : 0 Pour : 9

VIII- délibération sur l'accord du RIFSEEP

Madame le Maire propose d'attribuer le RIFSEEP à la nouvelle adjointe administrative.

Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité cette décision.

Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 9

IX- Délibération sur le prix de l'eau en 2022

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de fixer le prix de l'eau pour l'année 2022 pour un forfait de 120 m3 annuel par foyer.

Le conseil Municipal, après débat, décide d'augmenter le prix de l'eau comme chaque année de 5%. Soit un forfait pour 2022 de 120.72 €.

Vote : Contre : 1 Abstention : 0 Pour : 8

X- Forfait Ecole Privé

Madame Le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de participation financière

- L'école Saint Jean Verdalle pour l'année 2020/2021 : 5 élèves
- L'école Saint Jean Verdalle pour l'année 2021/2022 : 4 élèves
- L'école de la Providence à Revel pour l'année scolaire 2021/2022 : 1 élève.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal accorde un montant de 550 € par élève et par année scolaire.

Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 9

XI Récompense aux bacheliers 2021

Madame le Maire, propose à l'Assemblée d'offrir aux nouveaux bacheliers de 2021 une récompense de 100€.

Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 9

XII informations travaux d'urgence

Madame le Maire, informe que

- pour l'élagage de l'Allée Royale, de la Place de la Liberté, l'évacuation de tout le bois et le broyage des souches de platanes, l'entreprise moins disant a été retenue soit, l'entreprise ECOVANA pour 7 200 €.
- Pour le passage d'hiver sur la commune de Saint Amancet, l'entreprise moins disant a été retenue soit, l'entreprise ECOVANA pour 2550 €.
- En ce qui concerne, le dégagement manuel de la plantation de Pins Laricio de Corse parcelles 3 et 6 de la Forêt Communale, l'Entreprise BPS, le moins disant a été choisi pour 2 160€.

XIII Questions diverses :

Néant.

L'ordre du jour étant terminé, Madame le Maire déclare la séance close à 22H48.